



## Formation professionnelle pour les agents en situation de handicap

La formation est un levier essentiel pour **maintenir l'employabilité** et **favoriser les parcours professionnels** des salariés en situation de handicap. FO Energie fait le point et vous informe sur vos droits.

### Suivi et encouragement

Lors de l'entretien professionnel, une attention particulière est portée aux besoins de formation, surtout pour les salariés non formés depuis **3 ans ou plus**. Un suivi annuel est réalisé pour résorber l'écart entre la part de salariés handicapés formés et l'ensemble des salariés formés. Chaque début d'année, le département Diversité envoie aux correspondants locaux la liste des salariés concernés par une nécessité de formation. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi reçoivent **+300 € par an** sur leur CPF.



### Accessibilité à la formation

Aucune difficulté (contenu, pédagogie, locaux, temps partiel) ne doit empêcher l'accès à une formation.

#### Des adaptations sont possibles :

réorganisation du temps de travail, formation à distance, prise en charge des surcoûts liés au handicap.

Le manager, via le correspondant diversité, coordonne avec la Direction Formation ou l'organisme externe les aménagements nécessaires.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi reçoivent **+300 € par an** sur leur CPF.



### Accessibilité numérique

Pour lutter contre les difficultés rencontrés par certains salariés (malvoyants, malentendants et dyslexiques), la Direction de la Formation Professionnelle (DFP) a mis en place le « **Projet Access Formation** ».

D'ici 2026, 80 % des e-learning seront adaptés aux différents types de handicap.

Une liste des formations accessibles sur les plateformes e-campus et e-campus managers est mise à jour et diffusée.

### Formations promotionnelles

Comme tout salarié d'Enedis, les salariés en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier des **formations promotionnelles** qui permettent un accès au collège supérieur, un passage maîtrise / cadre. Pour cela, deux expérimentations sont mises en place pour favoriser l'accès à ces formations, avec entretiens RH et accompagnement spécifique.

Accès possible à la plateforme digitale d'accompagnement professionnel **Job Maker**, mentor digital de carrière, et entretiens de parcours.



### Cahier des charges formation

Pour FO Energie, prendre en compte l'accessibilité des lieux et contenus pour tous types de handicap dans les appels d'offres est incontournable.

**Les surcoûts éventuels liés au handicap** (concernant le transport, l'hébergement, l'adaptation) **sont financés** par le budget handicap.

Dans certains cas, il existe des possibilités de formations sur mesure après accord du chargé de mission diversité.

### Suivi

Les Conseillers Parcours Pro (CPP) sont informés des différents dispositifs et peuvent proposer des candidats aux expérimentations.

Les correspondants handicap **FO Energie** participent activement au suivi annuel de ces actions en **Commission Nationale de Suivi**.

**Vos représentants et vos correspondants « handicap » locaux de FO Energie sont à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de ce nouvel accord.**

***Agir, ne pas subir!***